
☞ *Pour la DSDEN 06 : Mme Aubry, DASEN adjointe, Mme Périer, secrétaire générale*

☞ *Pour les organisations : Fabienne Langoureau (FSU), Laure Bouschor (CGT), Camille Kleinpeter (SGEN-CFDT), David Nakache (Tous citoyens), Joël Mathieu (RESF)*

Note d'ambiance : la rencontre s'est déroulée dans un climat d'extrême froideur, voire de franche hostilité, notre interlocutrice principale, la DASEN-adjointe, affichant clairement dès son arrivée et tout au long de l'entretien son sentiment de perdre son temps dans cette entrevue.

1. Les demandes des organisations et le contenu de nos interventions

- **Fabienne Langoureau : présentation de la délégation, introduction générale et rappel de la réglementation**

Depuis plusieurs mois maintenant, il n'est pas un jour sans que les médias n'abordent la question des migrants. Notre département frontalier avec l'Italie est un des premiers concernés.

Nous voudrions, attirer tout particulièrement, votre attention sur la scolarisation des mineurs : qu'il s'agisse des mineurs Non Accompagnés bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, des mineurs hébergés, des enfants de familles sans papiers ou demandeuses d'asile.

En effet, le droit à la formation de ces jeunes est bafoué. Nombre d'entre eux, non francophones, ne peuvent intégrer les UPE2A faute de places, particulièrement en collège et en lycée (deux UPE2A toutes deux à Nice) et ceux qui sont francophones ne parviennent pas à s'inscrire dans le système scolaire.

Durant plusieurs mois, plus de 80 mineurs isolés ont été hébergés au CROUS de Magnan sans aucune prise en charge scolaire. Ces jeunes, livrés à eux-mêmes, sont tous dans l'espoir d'obtenir une formation.

Nous sommes ici car nous sommes soucieux du respect du droit à l'éducation de tout enfant. Soucieux également de voir respecter le droit français et les directives européennes, avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les engagements internationaux de notre pays.

Nous sommes tous, à des degrés différents et à des fonctions différentes en lien avec les questions éducatives et nous sommes témoins des difficultés incroyables auxquelles ces enfants, adolescents sont confrontés dès le plus jeune âge.

Voilà, nous venons vers vous pour tenter de trouver des solutions pour que ces enfants puissent bénéficier de la scolarité à laquelle ils ont droit car nous constatons, hélas, en ce qui concerne l'accueil et le suivi pédagogique de ces enfants, que des dysfonctionnements perdurent depuis trop longtemps et même s'aggravent.

Même s'ils ne sont pas tous du fait de l'Éducation Nationale, ils exigent, de la part de celle-ci, une démarche que nous souhaiterions plus responsable et volontariste afin d'assurer une coordination avec les autres services de l'État.

Nous allons tout d'abord dresser un petit état des lieux de la situation telle que nous la connaissons, nous vous ferons part de ce qui nous paraît ne pas être en accord avec la loi puis nous vous exposerons quelques une de nos demandes.

- **David Nakache : problématique des mineurs isolés**

(Insérer un résumé de la présentation faite par David)

- **Joël Mathieu : les mineurs non isolés et des jeunes majeurs**

Nous nous félicitons de cette rencontre, qui répond au courrier commun des 5 organisations, une première demande de rencontre adressée en octobre 2017 à Monsieur le Recteur n'ayant pas reçu de réponse.

Les militants RESF accompagnent des jeunes dont la situation est souvent dramatique : ils ont dû la plupart du temps interrompre leur parcours scolaire aux alentours de 14 à 15 ans, pour se soustraire aux dangers graves qu'ils couraient. Dans leur fuite, cette interruption forcée s'est prolongée pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Une fois arrivés en France, leur plus cher souhait est de reprendre des études ou une formation, mais ils se heurtent souvent à des refus, motivés par leur âge (plus de 18 ans) ou leur inaptitude à suivre avec profit un enseignement du fait de leur niveau de français ou/et de leur niveau scolaire. On leur inflige donc une double peine.

Un jeune Ingouche de 18 ans et son frère de 16, pour lesquels nous avons demandé un test en octobre 2017, ont reçu une réponse qui nous a choqués : l'institution, alléguant un niveau insuffisant, les renvoyait pour leur apprentissage du français vers les associations, dont RESF. Ces associations, qui n'ont que très peu de moyens humains et matériels, sont dans l'incapacité d'organiser des cours de FLE à la hauteur des besoins de ces jeunes totalement démunis. Et ce n'est pas leur rôle, mais celui de l'État.

- **Laure Bouschor : les difficultés avec les chefs d'établissement**

L'inscription des jeunes concernés en établissement scolaire se heurte parfois à des difficultés liées à un défaut d'empressement ou à une mauvaise connaissance de la réglementation par des chefs d'établissements. Il serait bon que la réglementation leur soit rappelée par une circulaire.

- **Camille Kleinpeter : les difficultés d'accès en UPE2A**

Le nombre plus que limité d'UPE2A en lycée, 2, implantées de surcroît toutes deux à Nice, en exclut de fait des jeunes habitant d'autres villes et dont la mobilité est réduite du fait de leur situation matérielle précaire. Ainsi d'une élève ukrainienne de l'Escarène.

- **Résumé des demandes exprimées lors de l'audience**

- ☞ Le respect par l'éducation nationale dans le département de l'obligation de scolarisation des mineurs, avant et après 16 ans, et des jeunes majeurs.
- ☞ L'ouverture de structures UPE2A pour faire face aux besoins croissants.
- ☞ Une circulaire aux chefs d'établissement pour rappeler les conditions de l'accueil des élèves étrangers réfugiés, en demande d'asile ou sans papier.
- ☞ Un point lors du CT de rentrée, qui sera demandé par les représentants des personnels.

2. Les réponses

- **La DSDEN connaît et applique la loi**

- Le CASNAV est le point d'entrée de l'ensemble des demandes. Il organise systématiquement les tests, à peu près tous les mois (environ 8 par an, pour des groupes de 8 à 15 jeunes). On

est d'ailleurs en attente sous peu du compte-rendu du CASNAV pour l'année 2017-2018.

- La couverture en UPE2A du département est exceptionnellement développée, si on la compare à celle d'autres départements (le Var par exemple) : 31 UPE2A en école, 19 en collège et 2 en lycée. Les implantations de structures d'accueil pour élèves allophones se font à enveloppe constante, sans apport de moyens spécifiques.
- À la prochaine rentrée, ce dispositif devrait être encore renforcé, sous la forme d'HSE. Le dispositif d'accueil du CIV est unique en France (52 places), il sera officialisé à la rentrée comme UPE2A.
- Il peut arriver que le test de positionnement aboutisse pour les jeunes concernés à une réponse décevante. Dans la réglementation, les jeunes non scolarisés antérieurement ne relèvent pas du même régime, même si les interprétations divergent sur ce point.
- La structure d'inclusion appropriée est IUPE2A, implantée en milieu urbain. En cas de saturation d'une UPE2A, l'accueil se fait hors secteur. En dehors des UPE2A, les établissements de secteur sont la structure appropriée, et reçoivent des HSE pour une prise en charge spécifique de petits groupes de FLE.
- Une circulaire annuelle aux chefs d'établissement rappelle les règles et procédures.
- Il faut faire remonter les informations lorsque des difficultés se présentent.

- **Sur la décision du Défenseur des droits**

- La DSDEN a répondu à l'interpellation du Défenseur des droits et se trouve en conformité avec ses recommandations. Les réponses apportées font bien état de l'ensemble des dispositifs, dont le Défenseur des droits a déclaré prendre bonne note, ce qui a abouti à une évolution positive des conclusions du rapport

- **Sur la répartition des responsabilités**

- Ce n'est pas l'éducation nationale qui est le maître d'œuvre principal, elle constitue un des maillons de cette maîtrise d'œuvre, assurée essentiellement par le Conseil départemental. La DSDEN est en lien constant avec les autres acteurs.
- Le département et la DSDEN essaient de s'adapter au mieux à une situation fluctuante.
- Lorsque les détenteurs de l'autorité parentale nous le demandent (y compris l'ASE du Conseil départemental pour les mineurs qu'elle a en charge), nous organisons les tests. Pas un seul mail du Conseil départemental n'est resté sans réponse. Quand nous ne sommes pas saisis, nous ne le faisons pas.
- Beaucoup des jeunes mineurs concernés sont en transit, et nombreux sont ceux qui fuguent. Nous avons récemment organisé des tests pour une quarantaine de jeunes mineurs, 7 seulement se sont présentés.